

## CATEGORIES D'AGES POUR LA SAISON 2022-2023

Catégories	Années d'âges autorisées	Surclassement autorisé en championnat départemental <sup>1</sup>
+16 ans masculins	2005 et avant	2006 (dans le cadre de l'article 36.2.6 des RG FFHB)
+16 ans féminines	2005 et avant	2006 (dans le cadre de l'article 36.2.6 des RG FFHB)
U18 ans	2005, 2006 et 2007	2008 (dans le cadre de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U15 ans	2008, 2009 et 2010	2011 (dans le cadre de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U13 ans	2010, 2011 et 2012	2013 (dans le cadre de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U11 ans	2012, 2013 et 2014	2015 (dans le cadre de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
U9 ans	2014, 2015 et 2016	
U7 ans	2016 et 2017	

Procédure à respecter : pour les deux types de surclassement (article 36.2.6 et 36.2.2), vous trouverez le formulaire à remplir via le site internet (le certificat médical de surclassement est obligatoire). Après examen du dossier, le bureau directeur du comité validera ou non la demande. Si l'avis est **favorable**, le joueur ou la joueuse sera alors autorisé à jouer en compétition à compter de la date de prise de décision du bureau directeur. Un joueur(euse) ayant évolué sans cette autorisation de surclassement entraînera la sanction de match perdu par pénalité pour son équipe. *Pour toutes questions liées aux problèmes d'effectifs, merci d'adresser un mail aux adresses suivantes afin d'évoquer les différents possibilités (actions de promotion, rapprochement temporaire, sous classement...)* : [5878000.vgarriquet@ffhandball.net](mailto:5878000.vgarriquet@ffhandball.net) ou [5878000.dsuard@ffhandball.net](mailto:5878000.dsuard@ffhandball.net)

<sup>1</sup> Les documents de surclassement sont disponibles sur le site du comité : <https://www.comite78-handball.org/category/coin-des-dirigeants/documentation-sous-sur-classement/>